



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

*Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée
(AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr – <https://www.fnlp.fr>

Message de la Libre Pensée au Congrès de La Ligue des Droits de l'Homme

Chers amis de la Ligue des Droits de l'Homme

Au nom de la **Fédération Nationale de la Libre Pensée**, je vous remercie chaleureusement de votre invitation à ce Congrès de Rennes.

Je vous adresse nos salutations cordiales, ainsi que celles de notre **Association d'Entraide**, « *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* » et de notre **Institut de Recherche l'IREL**.

Nous tenons à vous remercier pour l'excellence de nos relations et pour notre soutien mutuel dans les épreuves subies, les uns et les autres, par les attaques de l'extrême-droite et de faux laïques hélas vrais racistes.

Dans les circonstances dramatiques que nous connaissons où la guerre se répand partout et où les Droits de l'Homme sont plus que bafoués, à **Gaza** comme en **Ukraine**, En **Iran** comme au **Liban**, où les trompettes guerrières se font entendre jusque dans notre pays, votre association historique a toute sa place, plus que jamais.

En France, on assiste à l'adoption de lois indignes et liberticides qui prennent maintenant leur contenu répressif sur les individus et les associations. C'est le cas de la loi dite, en abrégé, « *Séparatisme* » intitulée frauduleusement « *loi confortant le respect des principes de la République* ».

Après la loi « **Sécurité Globale** » qui avait pour objectif de réprimer les individus, cette dernière s'attaque directement aux Associations, c'est-à-dire à la fois à la **loi de 1901** garantissant la **Liberté d'association** et à celle de **1905** garantissant la **Liberté de conscience**. Vous en avez saisi, comme nous le danger considérable.

Or, L'Association, c'est le Contrat, la Liberté de s'associer, c'est la liberté de contracter. La nécessité de la **Liberté d'Association** « *tient de la liberté politique, de la liberté de réunion mais aussi de pensée et de conviction, une liberté juridique, autorisant la constitution aux côtés des individus, de personnes morales, et une liberté économique, favorisant la défense d'intérêts, mais aussi contribuant à assurer leur gestion* ».

Cette Liberté de contracter explique la grande diversité des formes d'associations : Syndicats, Associations 1901, Partis, Mutuelles, Coopératives, Cultuelles, Fondations, etc. La loi « *Séparatisme* » remet en cause cette diversité féconde. Elle tend à édifier, sous la Tutelle du Pouvoir, un modèle unique, obéissant aux mêmes critères, mettant en actions des règles décidées par le Pouvoir, œuvrant à une **Idéologie d'État**, totalitaire par nature et par essence. C'est bien la négation d'une partie essentielle des Droits de l'Homme.

En son nom, des Associations ont été dissoutes, des Militants inquiétés. Une de ses tristes traductions est l'obligation de contresigner un « *Contrat d'Engagement Républicain* », le CER pour obtenir quelque subvention que ce soit, et Monsieur **Nuñez** trouve que ce n'est pas suffisant et annonce de nouvelles dispositions permettant par exemple de dissoudre certaines structures.

On n'est plus dans la Démocratie, vous le savez, nous le savons et nous soutiendrons, comme par le passé vos actions de **Résistance**.

Jean-Sébastien Pierre, Président d'Honneur de la FNLP

Rennes, le 23 mai 2026

Ligue des **droits de** **l'Homme**

FONDÉE EN 1898

